

AGIR ENSEMBLE CONTRE LES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC



Plan DROM-COM

**État des lieux 2022, plan 2023 et
années à venir**

Version amendée du 21/05/2024

Sommaire

- 1. Références réglementaires**
- 2. Présentation d'Alcome**
- 3. Objectifs et obligations d'Alcome**
- 4. Périmètre d'intervention**
- 5. Etat des lieux**
- 6. Plan d'action**
- 7. Consultation des acteurs**

1. Références réglementaires

Article L541-10 VII « Tout éco-organisme élabore et met en œuvre un plan de prévention et de gestion des déchets dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ayant pour objectif d'améliorer les performances de collecte et de traitement des déchets dans ces territoires afin qu'elles soient identiques à celles atteintes, en moyenne, sur le territoire métropolitain dans les trois ans qui suivent la mise en œuvre du plan. Ce plan est présenté à la commission inter-filières et aux collectivités concernées avant sa mise en œuvre par l'éco-organisme. Il est rendu public par ce dernier. »

1. Références réglementaires

Article R541-130 « Chaque éco-organisme élabore le plan prévu au VII de l'article L. 541-10 dans un délai de six mois à compter de la date de son agrément. Il transmet le projet de plan pour accord à l'autorité administrative, après consultation de son comité des parties prenantes et des collectivités d'outremer compétentes en matière de planification ou de gestion des déchets concernées. L'accord de l'autorité administrative est réputé acquis en l'absence d'opposition dans un délai de deux mois suivant la réception du projet de plan. Dans les trois ans qui suivent la mise en œuvre du plan, l'éco-organisme élabore un bilan de sa mise en œuvre et évalue les progrès en matière de collecte et de traitement des déchets dans chacun des territoires concernés. Lorsque la performance reste inférieure à celle atteinte, en moyenne, sur le territoire métropolitain, l'éco-organisme révisé les mesures du plan dans les conditions prévues au II de l'article L. 541-9-6, après consultation de son comité des parties prenantes et des collectivités qui sont compétentes en matière de planification ou de gestion des déchets. L'éco-organisme peut déroger aux dispositions du présent article pour ceux des territoires d'outremer mentionnés au VII de l'article L. 541-10 dont il justifie que les performances de collecte et de traitement des déchets issus des produits relevant de son agrément sont au moins égales à celles atteintes, en moyenne, sur le territoire métropolitain. Dans ce cas, il présente ces éléments à l'autorité administrative dans les conditions mentionnées au premier alinéa. »

1. Références réglementaires

Extrait du courrier reçu de la DGPR du 17 avril 2023 :

« En particulier, les plans outre-mer prévus au VII de l'article L541-10 du code de l'environnement constituent un levier important pour identifier les spécificités et les contraintes des territoires ultramarins, ainsi que les actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer les niveaux de collecte et de traitement des déchets en outre-mer, afin que la gestion des déchets dans ces territoires puisse rattraper celle qu'on constate en métropole dans un délai de trois ans.

L'ADEME, en collaboration avec mes services, ainsi que ceux de la direction générale des outre-mer, des directions de l'aménagement et du logement (DEAL) et des plateformes inter-filières REP, a élaboré des lignes directrices pour la réalisation des plans outre-mer. »

La procédure de consultation des territoires d'outre-mer devra être menée dans le respect de la méthode décrite par les lignes directrices.

2. Présentation Alcome

- Alcome a obtenu son agrément le 10 aout 2021.
- Au 31 décembre 2022 Alcome était composé de 6 personnes et couvrait environ 13% de la population française soit plus de 300 communes. **A date, Alcome est composé de 15 personnes et couvre près de 30% de la population française.**
- La personne en charge du sujet des DROM-COM a été recrutée le 9 mai 2022.
- Alcome a signé un partenariat avec l'ACCD'OM (Association des communes et collectivités D'Outre-Mer) et a participé à son congrès du 14 au 18 novembre 2022 et a pu intervenir à 2 reprises pour présenter la filière mégot et échanger avec les collectivités sur la problématique liées aux déchets du tabac.
- La première version de ce plan a été transmise le 6 mars 2023 à la DGPR.
La seconde a été transmise le 23 décembre 2023 pour répondre aux remarques formulées par courrier en date 15 décembre 2023
La troisième (présente) est transmise le 21 mai 2024 pour répondre aux remarques formulées par courrier en date du 25 avril 2024, elle sera revue régulièrement pour l'ajuster en fonction du développement de la filière.

3. Objectifs et obligations d'Alcome

Extraits du cahier des charge :

- « Les objectifs de réduction du nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics fixés à l'éco-organisme sont les suivants :
 - en 2023, la réduction est de 20 % par rapport à 2022, l'année 2022 étant définie comme « année de référence » ;
 - en 2025, la réduction est de 35 % par rapport à l'année de référence ;
 - en 2026, la réduction est de 40 % par rapport à l'année de référence. »
- « L'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires afin que le nombre de collectivités et leurs groupements ayant contractualisé avec lui représente au moins 50 % de la population nationale au 31 décembre 2023, 75 % au 31 décembre 2024 et 90 % au 31 décembre 2025. »

3. Objectifs et obligations d'Alcome

Extraits du cahier des charge :

- « L'éco-organisme soutient également la mise en place de dispositifs de collecte des mégots et leur gestion par les personnes publiques mentionnées au 3o de l'article R. 541-111 du code de l'environnement qui en font la demande, dans les conditions prévues à l'article R. 541-104 du même code. »
- « L'éco-organisme organise au moins une fois tous les deux ans, une campagne d'information et de sensibilisation d'envergure nationale construite autour de la problématique de l'impact environnemental des mégots. Il réalise par ailleurs, au moins une fois par an, une campagne d'envergure nationale de sensibilisation sur le risque d'incendies lié à l'abandon de mégots dans l'environnement. »

4. Périmètre d'intervention

**7 territoires, 132 communes,
2,2 M d'habitants**

- ✓ La Réunion – 24 communes – 861 210 hab
- ✓ Guadeloupe – 32 communes – 390 253 hab
- ✓ Martinique – 34 villes (1 collectivité de 4 villes avec la compétence nettoyage) – 364 508 hab
- ✓ Guyane – 22 communes – 281 678 hab
- ✓ Mayotte – 17 communes – 256 518 hab
- ✓ St Martin – 1 commune – 38 002 hab
- ✓ Saint Pierre et Miquelon – 2 communes – 5 974 hab



5. Etat des lieux des performances

1. Contexte et présentation de l'étude de gisement

Extrait du cahier des charges : « Pour déterminer le nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics pour l'année de référence et pour mesurer l'atteinte des objectifs précités, l'éco-organisme évalue dans un délai de 1 an à compter de la date de son agrément, puis au moins tous les 2 ans, le nombre de mégots abandonnés en fonction des différents types d'espaces publics. »

- Pour cela, ALCOME a commandité une étude de gisement menée Optae et Carto de mai 2022 à mars 2023 en liaison directe avec le Comité de Pilotage constitué de l'ADEME et de l'Association des Maires de France (AMF).
- Cette étude de gisement sera réalisée tous les deux ans par rapport à l'année de référence de 2022, soit en 2024 et 2026. Par sa méthodologie, elle fournit une image statistiquement fiable, reproductible et comparable d'une année sur l'autre, sur la présence des mégots au sol dans les espaces publics urbanisés.

5. Etat des lieux des performances

2. Méthodologie de l'étude de gisement (1/2)

- Les relevés effectués en DROM-COM portent sur la Guadeloupe et la Réunion, qui ont été choisis pour les raisons suivantes :
 - l'île de la Réunion étant la plus peuplée, elle devait donc nécessairement être étudiée ;
 - il convenait d'étudier un territoire sur chaque hémisphère, en saisonnalité inversée : Caraïbes / Océan Indien ;
 - sur les Caraïbes, les données cartographiques « voirie », « démographie », mobilité,... points d'intérêt sont mieux renseignées sur la Guadeloupe que sur la Martinique : ces 2 territoires, voisins, étant de taille similaire, le territoire le mieux renseigné a été privilégié en vue de la maîtrise des données et de la modélisation.
- Les autres territoires des DROM-COM ne sont pas étudiés dans le cadre de l'étude du gisement des mégots abandonnés (territoires de petite taille, difficilement comparables les uns aux autres). En effet, la statistique publique est parcellaire sur la plupart des territoires DROM-COM et par rapport aux autres territoires relevant du périmètre d'agrément d'ALCOME, les données les plus précises concernent la Guadeloupe et la Réunion.

5. Etat des lieux des performances

2. Méthodologie de l'étude de gisement (2/2)

Dans les DROM-COM, les résultats ont été extrapolés par « carroyage » au moyen du modèle spatial développé spécifiquement pour l'étude, sur chacun des deux territoires. Sur la Guadeloupe et la Réunion, les marges d'erreur de la modélisation sont plus importantes que sur la France métropolitaine (10% à 16% sur les DROM-COM, 7% pour la France métropolitaine), mais globalement l'objectif de précision recherché est respecté (15% max).

Pour les 5 autres territoires, représentant 41% de la population des 7 territoires (1,3% de la population totale), l'évaluation de l'atteinte des objectifs devra être envisagée par une autre méthode car les données statistiques nécessaires à l'application de la méthode d'extrapolation validée par le copil et la DGPR sont inexistantes) :

- Extrapolation des résultats de mesures de La Réunion et La Guadeloupe aux autres territoires : donc une évaluation globale « Drom-Com » renforcée par des évaluations individuelles pour La Réunion et La Guadeloupe.
- Evaluation sur la base du nombre de hotspots déclarés « résolus » par les collectivités sous contrat dans le cadre de leur bilan annuel.
- Evaluation qualitative par enquête auprès des fumeurs et des services du nettoyage.

Ces propositions alternatives devront être discutées avec le comité de pilotage des études gisement avant d'évaluer la faisabilité technique et de retenir la plus pertinente, lors de la réunion du 27 juin 2024.

5. Etat des lieux des performances

3. Résultats de l'étude de gisement en France métropolitaine

CAMPAGNE 2022 - RESULTATS FRANCE METROPOLITAINE A L'INSTANT « T »

Types de milieu	Campagne Eté (2022)	Campagne Hiver (2022)	Moyenne arithmétique annuelle
URBAIN DENSE	0,59	0,31	0,45
URBAIN	0,20	0,13	0,17
TOURISTIQUE	0,18	0,07	0,12
RURAL	0,10	0,05	0,08
ENSEMBLE	0,16	0,09	0,13

Unité : nombre de mégots abandonnés sur l'espace public urbanisé par mètre linéaire de voirie

Les résultats indiquent que la présence de mégots abandonnés diminue globalement de 30% l'hiver par rapport à l'été, et ce pour tous les types de milieux, avec une exception en ce qui concerne les communes denses à forte proportion de bureaux d'activité tertiaire.

Ensuite, les résultats indiquent que la présence de mégots abandonnés varie du simple au double selon le type de milieu : les communes du milieu « urbain dense » (> 50.000 habitants) concentrent deux fois plus de mégots par mètre de voirie que les autres milieux (urbain, rural et touristique).

5. Etat des lieux des performances

4. Résultats de l'étude de gisement dans les DROM-COM (Guadeloupe)

CAMPAGNE 2022 - RESULTATS SUR LA GUADELOUPE A L'INSTANT « T »

Types de milieu	Campagne Juillet 2022	Campagne Mi-novembre 2022	Moyenne arithmétique annuelle
URBAIN DENSE	0,15	0,13	0,14
URBAIN	0,09	0,13	0,11
TOURISTIQUE	0,15	0,17	0,16
RURAL	0,10	0,14	0,12
ENSEMBLE	0,12	0,14	0,13

Unité : nombre de mégots abandonnés sur l'espace public urbanisé par mètre linéaire de voirie

Sur le territoire de la Guadeloupe la densité de mégots au sol est similaire quelle que soit la saison, sachant que ce territoire connaît de fortes variations météorologiques et subit l'impact de tempêtes fréquentes, qui modifient le niveau de fréquentation de l'espace public et la durée d'exposition des mégots au sol.

5. Etat des lieux des performances

4. Résultats de l'étude de gisement dans les DROM-COM (La Réunion)

CAMPAGNE 2022 - RESULTATS SUR LA REUNION A L'INSTANT « T »

Types de milieu	Campagne Juillet 2022	Campagne Décembre 2022	Moyenne arithmétique annuelle
URBAIN DENSE	0,40	0,12	0,26
URBAIN	0,35	0,09	0,22
TOURISTIQUE	-	-	-
RURAL	-	-	-
ENSEMBLE	0,38	0,11	0,24

Unité : nombre de mégots abandonnés sur l'espace public urbanisé par mètre linéaire de voirie

Alors que l'impact saisonnier n'est pas marquant pour la Guadeloupe, les résultats sur La Réunion indiquent une présence de mégots abandonnés sur l'espace public urbanisé trois fois plus importante en juillet (saison humide), par rapport à début décembre (saison sèche).

5. Etat des lieux des performances

5. Résultats des performances en France métropolitaine en 2022

- Objectif de réduction du nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics : au 31 décembre 2022, l'étude de gisement a été réalisée en France Métropolitaine pour l'année de référence (2022), cf. pages précédentes.
- Objectif de taux contractualisation des communes : au 31 décembre 2022, 371 communes et leurs groupements ont contractualisés avec Alcome soit 13,24% de la population en France métropolitaine.
- Fourniture de dispositifs de collecte (cendriers de rues) : au 31 décembre 2022, 214 dispositifs de collecte fixes ont été commandés et livrés par Alcome.
- Campagnes nationales : au 31 décembre 2022, aucune campagne de sensibilisation sur la problématique de l'impact environnemental des mégots et sur le risque d'incendies lié à l'abandon des mégots dans l'environnement n'ont été menées en France Métropolitaine car elles n'ont pas été reçues et validées par le ministère de la Santé et de la Prévention au cours de l'année 2022.

5. Etat des lieux des performances

6. Résultats des performances dans les DROM-COM en 2022

- Objectif de réduction du nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics : au 31 décembre 2022, l'étude de gisement a été réalisée dans quelques territoires des DROM-COM pour l'année de référence (2022), cf. pages précédentes.
- Objectif de taux contractualisation des communes : au 31 décembre 2022, aucune commune et EPCI dans les DROM-COM n'ont contractualisés avec Alcome*. A date, le taux de contractualisation dans les Drom-Com est de
- Prospection des communes : En 2022, Alcome a participé au congrès de l'ACCD'OM, qui s'est déroulé du 13 au 16 novembre. À la suite de ce congrès, Alcome a renoué le contact avec les EPCI et les communes suivantes : la CINOR, la commune de Matoury, la commune d'Awala-Yalimapo, la commune de Saül, la CACEM et la CACL. Malheureusement, ces démarches n'ont pas abouti, car au 31 décembre 2022, nous n'avons signé aucun contrat avec une commune des DROM-COM.
- Fourniture de dispositifs de collecte (cendriers de rues) : au 31 décembre 2022, aucun dispositif de collecte n'a été commandé et livré par Alcome pour ces territoires d'Outre-mer car aucune commune et EPCI dans les DROM-COM n'ont contractualisés avec Alcome.

*A date les taux de contractualisation sont les suivants : Guadeloupe 12,2% , Martinique 43,9%, Guyane 8,5%, La Réunion 37,6%, Mayotte 38%, Saint-Pierre et Miquelon 0%

5. Etat des lieux des performances

6. Résultats des performances dans les DROM-COM en 2022

- Campagnes nationales : au 31 décembre 2022, aucune campagne de sensibilisation sur la problématique de l'impact environnemental des mégots et sur le risque d'incendies lié à l'abandon des mégots dans l'environnement n'ont été menées en France Métropolitaine comme dans les DROM-COM car elles n'ont pas été reçues et validées par le ministère de la Santé et de la Prévention au cours de l'année 2022.

5. Etat des lieux des performances

7. Listes des acteurs et installations identifiées à La Réunion

Acteurs	Installations identifiées
<p>24 communes ayant la compétence nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint Denis - Les Avirons - Bras-Panon - Cilaos - Entre-deux - L'Etang-Salé - Petite-Île - La Plaine-des-Palmistes - Le Port - La Possession - Saint-André - Saint-Benoît - Saint-Joseph - Saint-Leu - Saint-Louis - Saint-Paul - Saint-Philippe - Saint-Pierre - Sainte-Marie - Sainte-Rose - Sainte-Suzanne - Salazie - Le Tampon - Les Trois-Bassins 	<p>Installation dédiée à la gestion des mégots : Aucune</p> <p>Incinérateur : Aucun</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ISDND Sainte Suzanne - SUEZ Chem. Drozin, Ste Suzanne 97441 • Centre de Traitement et de Valorisation des Déchet de Saint-Pierre - ILEVA Lieu Dit Rivière Saint-etienne 97410 <p>Installation de Stockage de Déchets Dangereux : Aucun</p> <p>Syndicats de traitement pour les 5 EPCI du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ILEVA qui compte 3 EPCI (CASUD, CIVIS, TCO) - SYDNE qui compte 2 EPCI (CINOR et CIREST)

5. Etat des lieux des performances

8. Listes des acteurs et installations identifiées en Guadeloupe

Acteurs	Installations identifiées
<p>32 communes ayant la compétence nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baie-Mahault - Anse-Bertrand - Les Abymes - Pointe-à-Pitre - Deshaies - Goyave - Lamentin - Petit-Bourg - Pointe-Noire - Sainte-Rose - Le Moule - Morne-A-L'eau - Petit-Canal - Port-Louis - Baillif - Basse-Terre - Bouillante - Capesterre-Belle-Eau - Gourbeyre - Saint-Claude - Terre-de-Haut - Terre-de-Bas - Trois-Rivières - Vieux-Fort - Vieux-Habitants - La Désirade - Le Gosier - Saint-François - Saint-Anne - Capesterre-de-Marie-Galante - Grand-Bourg - Saint-Louis 	<p>Installation dédiée à la gestion des mégots : Aucune</p> <p>Incinérateur : Aucun</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ISDND de Ste-Rose – Société ENERGIPOLE Lieu-dit Espérance, 97115 SAINTE ROSE Contact : Cyril LACOMBE - clacombe@energipole-group.fr • ISDND de la Gabarre – LE SYVADE La Gabarre, 97139 LES ABYMES Contact : Kate CIPOLIN - kate.cipolin@syvadeguadeloupe.fr / Bernard SUARES - bernard.suares@syvadeguadeloupe.fr <p>Installation de Stockage de Déchets Dangereux : Aucun</p>
<p>Entreprises Collecte, tri et regroupement de déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECompagnie - SNR (société nouvelle de récupération) - SARP - AER - Caribéenne de recyclage 	<p>Syndicat de traitement sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SYVADE (Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe) pour 16 communes et 1 communauté de communes la CAPEX - SINNOVAL (Syndicat d'innovation et de valorisation des déchets de Guadeloupe) pour 2 communautés d'agglomération : CARL et CANGT

5. Etat des lieux des performances

9. Listes des acteurs et installations identifiées en Martinique

Acteurs	Installations identifiées
<p>30 communes et une ECPI (de 4 villes) ayant la compétence nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Anses-d'Arlet - Le Diamant - Ducos - Le François - Le Marin - Rivière-Pilote - Rivière-Salée - Saint-Esprit - Sainte-Anne - Sainte-Luce - Les Trois Ilets - Le Vauclin - L'Ajoupa-Bouillon - Basse-Pointe - Bellefontaine <p>Entreprises Collecte, tri et regroupement de déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECompagnie 	<p>Installation dédiée à la gestion des mégots : Aucune</p> <p>Incinérateur : 1 Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets (UTVD) implantée à Fort-de-France qui appartient au SMTVD et dont la gestion est déléguée à MDV (Martinique de Valorisation)</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux : L'ISDND du Petit-Galion sur la commune du Robert</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Dangereux : Aucun</p> <p>Syndicat de traitement sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SMTVD (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets)

5. Etat des lieux des performances

10. Listes des acteurs et installations identifiées en Guyane

Acteurs	Installations identifiées
<p>22 communes ayant la compétence nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cayenne - Apatou - Awala-Yalimapo - Camopi - Grand-Santi - Iracoubo - Kourou - Macouria - Mana - Maripasoula - Matoury - Montsinéry-Tonnegrande - Ouanary - Papaichton - Régina - Remire-Montjoly - Roura - Saint-Elie - Saint-Georges - Saint-Laurent-du-Maroni - Saül - Sinnamary <p>Entreprises Collecte, tri et regroupement de déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SGVD (Société Guyanaise de Valorisation des Déchets) - Ecocentre - PENA IPES 	<p>Installation dédiée à la gestion des mégots : Aucune</p> <p>Incinérateur : Aucun (projet en cours à venir pour 2026/2027)</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux : ISDND CAYENNE – CACL – Gov’Environnement Site des Maringouins Route de Degrad des Cannes 97300 Cayenne</p> <p>ISDND ST.LAURENT – CCOG – Gestion en régie Route de Paul ISNARD 97320 SAINT LAURENT DU MARONI</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Dangereux : Aucun</p>

5. Etat des lieux des performances

11. Listes des acteurs et installations identifiées à Mayotte

Acteurs	Installations identifiées
<p>17 communes ayant la compétence nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dzaoudzi - Acoua - Bandraboua - Bandrele - Bouéni - Chiconi - Chirongui - Demdeni - Kani-Kéli - Koungou - M'Tsangamouji - Mamoudzou - Mtsamboro - Ouangani - Pamandzi - Sada - Tsingoni <p>Entreprises Collecte, tri et regroupement de déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ENZO TECHNIC RECYCLAGE - STAR MAYOTTE 	<p>Installation dédiée à la gestion des mégots : Aucune</p> <p>Incinérateur : Aucun</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux : 1 sur le village de Dzoumogné</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Dangereux : Aucun</p> <p>Syndicat de traitement sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SIDEVAM (Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte) regroupe des 5 EPCI du territoire soit les 17 communes

5. Etat des lieux des performances

12. Listes des acteurs et installations identifiées à St Martin

Acteurs	Installations identifiées
<p>Commune ayant la compétence nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none">- Saint-Martin (Antilles Françaises)	<p>Installation dédiée à la gestion des mégots : Aucune</p> <p>Incinérateur : Aucun</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux : VERDE SXM – Société IDEX ISDND des grandes cayes, 97150 SAINT-MARTIN Contact : Maxime ARNAL - maxime.arnal@idex.fr</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Dangereux : Aucun</p>

5. Etat des lieux des performances

13. Listes des acteurs et installations identifiées à St Pierre et Miquelon

Acteurs	Installations identifiées
<p>Commune ayant la compétence nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none">- Saint-Pierre- Miquelon-Longlade	<p>Installation dédiée à la gestion des mégots : Aucune</p> <p>Incinérateur : Aucun</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux : Aucun</p> <p>Installation de Stockage de Déchets Dangereux : Aucun</p>

6. Plan d'actions

Etape 1 : Contractualisation avec les facilitateurs locaux (2023)

Nous allons contractualiser avec des facilitateurs locaux pour nous représenter dans chaque territoire. Dans un premier temps, leur mission sera de nous fournir les informations suivantes pour chaque territoire : l'identification des metteurs sur le marché des produits du tabac, le recueil des pratiques des consommateurs vis-à-vis de ces produits, l'identification des principaux lieux de dépôts des mégots, l'identification des relais locaux qui interviennent en termes d'actions de sensibilisation, l'identification des installations de traitement susceptibles de traiter les produits du tabac et l'identification des contraintes réglementaires liées aux transports fluvial et maritime.

Dans un second temps, ces mêmes facilitateurs représenteront Alcome et nous aideront à contractualiser avec les communes des DROM-COM.

Les facilitateurs locaux sont les suivants. Tous ont bénéficié d'un premier contrat en 2023 et Alcome achève le renouvellement de tous les contrats pour 2024 :

Guadeloupe et Saint-Martin : C2C Consulting

Guyane : Acorpe

La Réunion : Envergure

Martinique : Entreprise et Environnement

Mayotte : Maoré Territoires

6. Plan d'actions

En 2023, les facilitateurs ont réalisé 2 missions :

- 1) Un état des lieux des acteurs de leur territoire et des bonnes pratiques relatives aux mégots :
 - Recensement des opérateurs de collecte et de traitement
 - Recensement des installations susceptibles de traiter les produits du tabac
 - Identification des principaux distributeurs
 - Identification des metteurs sur le marché
 - Identification des relais locaux susceptible de sensibiliser les fumeurs sur le sujet.
 - Identification des usages (matériel et sensibilisation) en places et bonne pratique en matière de gestion des mégots.
- 2) Une démarche de prospection des collectivités locales compétentes en matière de nettoyage :

Les mesures prises pour cette mission consistent en un recensement des collectivités concernées, la recherche des bons interlocuteurs (élus en charge de la propreté et techniciens), la prise de contact par mail/téléphone, rendez-vous en visio-conférence ou en présentiel, et l'accompagnement des collectivités dans le processus de contractualisation avec Alcome, avec notamment une assistance pour certaines collectivités pour garantir le remplissage des annexes du contrat (recensement des hotspots et des dispositifs de rue).

En 2024, les démarches de prospection se poursuivent. Les délégués régionaux d'Alcome pilotent les facilitateurs et interviennent eux-mêmes auprès des collectivités quand cela est nécessaire.

un exemple de tableau de bord illustrant le suivi des facilitateurs par les délégués régionaux est joint en annexe.

Suivant les territoires, les éléments ont été obtenus par recherche internet, par enquête écrite ou téléphonique, par des entretiens avec certains acteurs et par des observations de terrain. Tous les rapports n'ont pas encore été finalisés, mais les exemples de La Guyane et de la Martinique sont joints en annexe à titre d'illustration des mesures mises en œuvre et du livrable obtenu.

6. Plan d'actions

Etape 2 : Sélection de communes « pilotes » (2024) (1/2)

Le programme site pilote d'Alcome a pour but de créer un réseau de sites qui démontrent la faisabilité de plans d'actions efficaces, de diffuser des retours d'expériences motivants et duplicables pour l'ensemble des collectivités et d'acquérir des connaissances et des données de références pour formuler des recommandations étayées.

Dans le cadre du programme 2024/2025, deux communes des DROM-COM seront sélectionnées.

Pour qu'une commune devienne une commune pilote, elle doit être sous contrat avec Alcome.

Puis, les communes seront sélectionnées en fonction de leur niveau de motivation pour porter le projet, de l'engagement des élus sur ce volet, de l'état d'esprit général "constructif" et d'une bonne compréhension de la nécessité d'évaluer/mesurer.

6. Plan d'actions

Etape 2 : Sélection de communes « pilotes » (2024) (2/2)

L'objectif des sites pilotes en Drom-Com est avant tout de démontrer la faisabilité de projets de réduction du nombre de mégots au sol. Il s'agit donc, dans un premier temps, de les aider à formaliser leur état des lieux des hotspots et des dispositifs de rue ainsi que leur historique d'actions sur le sujet de la gestion des mégots. Ensuite, le but est de disposer d'exemples de traitement des hotspots. La commune doit donc choisir 4 sites sur lesquels elle souhaite travailler en définissant le dispositif technique le plus adapté et en réalisant les actions de communication, de sensibilisation et de médiation qu'elle souhaite. Des comptages de mégot sur site ont lieu à des fréquences élevées pour pouvoir disposer de résultats factuels sur l'efficacité ou non des actions entreprises. Ces programmes doivent rester à l'échelle de ce qui est faisable par la collectivité seule, de façon à rester reproductibles et abordables par les collectivités non-pilotes. Néanmoins, les collectivités pilotes bénéficient de l'accompagnement d'un bureau d'étude local et d'une aide financière exceptionnelle d'Alcome sur leurs actions de communication pour accélérer le processus et pouvoir utiliser ces « démonstrateurs » auprès des autres collectivités des Drom-Com. Les principes retenus sont identiques à ceux des sites métropolitains avec un accompagnement néanmoins renforcé par un cabinet local.

6. Plan d'actions

Etape 3 : Poursuite des actions de prospection (2024) (1/2)

En 2023, nous prendrons contact avec toutes les communes de tous les DROM-COM grâce à l'arrivée et au travail des délégués régionaux. Nous organiserons un déplacement à la Réunion ce qui permettra de rencontrer en personne toutes les communes de l'île.

Début 2024, nous réaliserons des webinaires dédiés aux DROM-COM. Pour cela, nous convoquerons tous les maires des communes par courrier recommandé et espérons qu'ils seront nombreux à participer. Nous prévoyons également d'organiser un voyage chaque année dans un DROM-COM, si le déplacement à La Réunion se révèle bénéfique pour faire adhérer les communes à Alcome.

En 2023, nous réaliserons également notre première campagne de communication nationale (DROM-COM compris) du 25 septembre au 2 octobre. Au total, près de 450 points d'affichage seront installés à proximité des plages et sur les axes routiers afin de sensibiliser au maximum les touristes et les locaux.

6. Plan d'actions

Etape 3 : Poursuite des actions de prospection (2024) (2/2)

Le déplacement à La Réunion a eu lieu. Les 24 communes du territoire ont été informées au préalable par courrier recommandé. Neuf d'entre elles ont sollicité un rendez-vous, soit un taux de retour de 37 %, ce qui est très important au regard de notre pratique sur d'autres départements de Métropole.

Le voyage à La Réunion a donc été un succès et le territoire affiche aujourd'hui un taux de couverture de la population de 37%. La méthode sera dupliquée sur les autres territoires dans les années à venir en fonction des taux de déploiement atteints, avec au minimum un déplacement par an (toujours en plus de la présence permanente de nos facilitateurs locaux).

6. Plan d'actions

Etape 4 : Donner les moyens aux communes sous contrat pour lutter contre la présence de mégots dans l'espace public (2024 et années à venir)

En 2024, lorsque les communes seront sous contrat avec Alcome dans les DROM-COM, elles mettront en place les actions, comme en France métropolitaine. Alcome est un éco-organisme financier qui donne aux communes les moyens financiers et matériels d'agir contre les mégots dans l'espace public. Dans le cadre du contrat, nous leur apportons un soutien financier en euros/habitant, des cendriers de poche, un soutien à l'achat de dispositifs de rue et la mise à disposition d'un kit complet de sensibilisation.

En contrepartie, les communes doivent travailler sur la problématique de la réduction des mégots dans l'espace public, notamment en mettant en place des arrêtés municipaux sanctionnant le jet de déchets au sol et responsabilisant les acteurs privés utilisant l'espace public. Les communes ont également des obligations de moyens en réalisant des actions de prévention et de sensibilisation chaque année afin de réduire le nombre de hotspots présents sur leur territoire.

Alcome pourra évaluer l'impact des actions des collectivités en suivant l'usage des outils de sensibilisation mis à leur disposition et grâce à la réalisation des études de gisement traité en slide 12 du présent document.

6. Plan d'actions (par territoire)

1. La Réunion

Actions réalisées en 2022 :

Prise de contact avec le facilitateur local ENVERGURE (5E Rue Justin Baptiste, 97419 La Possession ; Contacts : Laetitia Baret et Philip Salmon) pour réaliser un état des lieux et engager la démarche de présentation d'Alcome.

Plan 2023 :

- 1/ Contractualisation avec un facilitateur local ENVERGURE
 - 2/ Démarrage du recrutement des communes en prenant une collectivité comme territoire pilote
 - 4/ Rencontre avec les collectivités et autres acteurs locaux lors d'un voyage d'une semaine à la Réunion.
- L'objectif est de se rendre sur place pour aller à la rencontre des communes et de leurs élus afin de prendre la mesure de la problématique mégot au niveau local.

Années suivantes :

- 1/ Présentation du bilan de la commune pilote et des actions mises en place pour la réduction des mégots.
- 2/ Recrutement des autres communes. Réalisation des bilans annuels par les communes avec des objectifs de réduction des hotspots.
- 3/ Développement de partenariats avec les acteurs locaux en parallèle.

5. Plan d'action par territoire

2. Guadeloupe

Actions réalisées en 2022 :

Contact et contractualisation réalisés avec la société facilitatrice locale C2D CONSULTING (Immeuble de la SICAPAG – Route Tournon CESARION Basse Lézarde 97170 Petit-Bourg ; Contact : Margaux MOUNSAMY facilitateur971@c2dconsulting.fr) pour réaliser un état des lieux et engager la démarche de présentation d'Alcome.

Plan 2023 :

Accélération des contacts pour mettre en place des contractualisations.

Recherche d'une collectivité volontaire pour intégrer le programme site pilote d'Alcome.

Années suivantes :

Poursuite des opérations de contractualisation et mise en place d'actions **par les communes pour réduire leurs hotspots.**

5. Plan d'action par territoire

3. Martinique

Actions réalisées en 2022 :

Contact et contractualisation réalisés avec la société facilitatrice locale Entreprises & Environnement (BP 423 - Acajou, Le Lamentin; Contacts Dominique JEREMIE djeremie@entreprisesenvironnement.com Angèle DAIRE adaire@entreprisesenvironnement.com) pour réaliser un état des lieux et engager la démarche de présentation d'Alcome.

Concernant les résultats de prospection, plusieurs échanges ont été réalisés avec la CACEM qui est intéressée pour contractualiser avec Alcome.

Plan 2023 :

Accélération des contacts pour mettre en place des contractualisations.

Recherche d'une collectivité volontaire pour intégrer le programme site pilote d'Alcome.

Années suivantes :

Poursuite des opérations de contractualisation et mise en place d'actions **par les communes pour réduire leurs hotspots.**

5. Plan d'action par territoire

4. Guyane

Actions réalisées en 2022 :

Prise de contact avec la facilitatrice locale Bureau d'étude ACORPE (37, rue Gabriel Devèze 97300 Cayenne
Contact : Aurélie BILLARD aurelie.billard@acorpeguyane.com)
sans contractualisation pour le moment.

Plan 2023 :

Contractualisation avec la facilitatrice locale Bureau d'étude ACORPE
Accélération des contacts pour mettre en place des contractualisations.
Recherche d'une collectivité volontaire pour intégrer le programme site pilote d'Alcome.

Années suivantes :

Poursuite des opérations de contractualisation et mise en place d'actions par les communes pour réduire leurs hotspots.

5. Plan d'action par territoire

5. Mayotte

Actions réalisées en 2022 :

Prise de contact avec le facilitateur local Maoré Territoires (80 rue du Commerce 97615 Dzaoudzi-Labattoir
Contact : TOY EBELE Franck toy.franck@maoretterritoires.com) sans contractualisation pour le moment.

Plan 2023 :

Contractualisation avec le facilitateur local Maoré Territoires
Accélération des contacts pour mettre en place des contractualisations.
Recherche d'une collectivité volontaire pour intégrer le programme site pilote d'Alcome.

Années suivantes :

Poursuite des opérations de contractualisation et mise en place d'actions par les communes pour réduire leurs hotspots.

5. Plan d'action par territoire

6. Saint-Martin

Actions réalisées en 2022 :

Contact et contractualisation réalisés avec la société facilitatrice locale qui est la même que pour la Guadeloupe C2D CONSULTING (Immeuble de la SICAPAG – Route Tournon CESARION Basse Lézarde 97170 Petit-Bourg ; Contact : Margaux MOUNSAMY facilitateur971@c2dconsulting.fr) pour réaliser un état des lieux et engager la démarche de présentation d'Alcome.

Plan 2023 :

Accélération des contacts pour mettre en place des contractualisations.
Objectif de contractualisation avec la seule commune de Saint-Martin.

Années suivantes :

Mise en place d'actions par la commune sous contrat pour réduire les hotspots.

5. Plan d'action par territoire

7. Saint-Pierre et Miquelon

Actions réalisées en 2022 :

Contact pris en direct en 2022 avec les 2 communes composant le territoire.

Pas de facilitateur local identifié mais le relai se fait avec Mme Youna DENIAUD de l'ADEME pour faire connaître Alcome.

Plan 2023 :

Mise en place d'un Groupe de travail pour réaliser un test sur 2 hotspots (2 bars) début 2023.

Finalisation de la contractualisation des 2 communes

Objectif de contractualisation avec les deux seules communes du territoire

Réalisation du test dans les 2 bars puis, en fonction des résultats du test, déploiement d'action sur l'ensemble du territoire.

Années suivantes :

Mise en place d'actions par les communes sous contrat pour réduire les hotspots.

Le territoire de Saint-Pierre et Miquelon est composé de 2 communes : Saint-Pierre - 5 282 habitants et Miquelon-Languelade – 591 habitants

Cette structure ne nécessite aucunement d'engager un facilitateur et notre déléguée régionale est en contact direct avec ces 2 collectivités, qui pour le moment ne sont pas prêtes à s'engager avec Alcome.

7. Consultation des acteurs

- Etape 1 : les DEAL préviennent les collectivités en envoyant la liste des plans par éco-organisme et par filière sur lesquels elles seront consultées.

Fichier Excel reçu le 27 avril 2023 de Mme Leray de l'Ademe.

- Etape 2 : chaque EO adresse le plan aux collectivités (élus et techniciens) par courrier ou par l'intermédiaire d'une plateforme numérique. Il précise une date de réunion en visio-conférence durant laquelle les collectivités pourront faire leur retour. Laisser un délai d'un mois aux collectivités, à compter de la date de réception de l'information, pour émettre leur avis.

La version initiale du plan DROM-COM a été transmise par courriers électroniques à toutes les adresses du fichier Excel **le 5 juin 2023**.

Les courriers électroniques ont été envoyés par DROM-COM avec accusés de réception et accusés de lecture. Vous trouverez en annexe un état de toutes les consultations de cette version initiale par DROM-COM.

7. Consultation des acteurs

- Etape 3 : organisation de la réunion en visio-conférence

Le 5 juin 2023, des courriers électroniques ont été envoyés contenant la version initiale du plan mais également le lien d'invitation pour les visio-conférences de présentation qui se tenues le 7 juillet 2023 à 9h (heure métropolitaine) pour La Réunion et Mayotte, et à 15h (heure métropolitaine) pour la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin. Les communes qui ont répondu présentes à ces visio-conférences sont précisées dans les comptes rendus de ces réunions, qui sont joints en annexe. Nous avons pris en compte toutes les remarques formulées lors des visio-conférences de présentation pour améliorer notre plan, et nous n'avons reçu que deux retours par courrier électronique en annexe dans le délai d'un mois.

- Etape 4 : chaque EO complète son plan, consulte son CPP puis transmet son plan, ainsi que le CR des échanges avec les collectivités, à la DGPR, la DGOM et l'ADEME (DSREP) Alcome a consulté son CPP le 28 septembre 2023 et a transmis son plan avec le CR de consultation de notre CPP le 5 octobre 2023 à la DGPR. Alcome a complété ces éléments le 9 octobre avec l'envoi du plan DROM-COM, les comptes rendus des visio-conférences de présentation auprès des collectivités ainsi que tous les échanges et les remarques reçus pendant le délai de consultation à la DGPR, la DGOM et l'ADEME (DSREP).

7. Consultation des acteurs

- Etape 5 : lorsque le plan a fait l'objet d'une présentation à la CiFREP et d'un accord de l'autorité administrative, la version finale du plan est transmise aux collectivités

Le plan n'a pas fait l'objet d'une présentation à la CIFREP.



ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public